

L'impact des politiques étatiques sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises algériennes

The impact of state policies on the social and environmental responsibility of Algerian companies

Dr. Taleb Badreddine
Université El Tarf - Algérie
taleb-badreddine@hotmail.fr

Dr. Boucif sid ahmed
Université El Tarf – Algérie
sidahmedseyf@hotmail.fr

Reçu le : 11/04/2020

Accepté le : 13/09/2020

Publié le : 31/12/2021

Résumé:

Le rôle de l'Etat n'a cessé de grandir au cours des siècles, et avec lui l'appareil administratif, l'action extérieure, la fonction de législation, les prélèvements, ainsi que les subventions. Dans ce contexte d'évolution du rôle de l'Etat nous allons examiner dans ce papier l'influence des politiques étatiques sur l'engagement des entreprises algériennes dans la responsabilité sociale (RSE). L'étude testée sur 94 entreprises algériennes nous a permis de mettre en place un modèle qui a identifié la crainte de la législation et la volonté de bénéficier d'une subvention étatique comme des réelles motivations d'engagement des entreprises algériennes dans la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

- **Mots clés :** Responsabilité sociale des entreprises; Politiques publiques; Législation, Subvention étatique; Industries algériennes.
- **Codes de classification Jel :** M14; L60; Q50; P3; H20.

Abstract:

The role of the state has grown steadily throughout the centuries, and with it the administrative system, external action, the function of legislation, levies, and subsidies too. In this context of evolution of the role of the state, the paper examines the influence of state policies on the engagement of Algerian companies in social responsibility (CSR). The study has been conducted on 94 Algerian companies. It allowed us to set up a model which identified the fear of the legislation and the will to benefit from a State subsidy as real motivations of engagement of the Algerian companies in the social responsibility of the companies (CSR).

- **Keywords:** Corporate social responsibility; Public policies; Legislation; State subsidy; Algerian industries.
- **Jel Classification Codes :** M14; L60; Q50; P3; H20.

I. Introduction:

Ces dernières années ont été marquées davantage par l'émergence d'un nouveau concept sur l'ensemble des cinq continents. Le concept de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ou la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), Ces deux expressions qui représentent pratiquement le même concept ont pour origine la locution anglo-américaine « corporate social responsibility ».

Dans ce travail, nous allons utiliser l'expression responsabilité sociale d'entreprise, afin de désigner la responsabilité sociale et environnementale, même si, l'expression anglo-américaine « corporate social responsibility » laisse entendre qu'il s'agit juste d'une responsabilité sociale. Ce concept est souvent associé au développement durable ou encore à la mondialisation, alors que cette association représente juste une partie de la vérité (Capron & Quairel-Lanoizelée, 2007).

L'intégration de la RSE a été considérée comme un objectif principal et une priorité pour les entreprises souvent encouragées par de multiples motivations organisationnelles et institutionnelles (McWilliams & Siegel, 2000 ; Chan & Wong, 2006 ; Givel, 2007 ; Cheryl & al, 2010).

Les managers déclinent plusieurs autres objectifs : profit plutôt à long terme qu'à court terme, rémunération des actionnaires, image de marque, croissance de l'entreprise et respect de l'environnement (Boiral, 2006).

En ce qui concerne le rôle de des facteurs internes et externes à l'entreprise qui influencent le processus d'engagement dans la RSE, les travaux de recherche notamment dans les pays développés vont vers la confirmation du rôle de l'état dans l'influence des entreprises dans ce processus à travers les contraintes et incitations qui poussent les firmes à mettre en œuvre des démarches environnementales souvent volontaires (Cheryl & al., 2010, Chan & Wong, 2006).

Toutefois, la question largement traitée dans la littérature, sur le rôle des politiques de l'état dans l'influence des entreprises dans leur engagement dans la RSE au niveau des pays développés, reste loin d'être satisfaite dans les pays en développement. Notamment dans son aspect environnemental. Ce contexte nous a amené à poser la suivante question de recherche :

Quelle est le rôle des politiques étatiques dans l'engagement des entreprises algériennes dans la RSE ?

Ainsi, dans cet article, nous allons en premier temps, définir le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), ainsi que son émergence dans les différents continents notamment en Afrique et exactement en Algérie. Dans un second temps, nous allons mettre l'accent sur l'analyse et la modélisation théorique des politiques de l'état qui motivent les entreprises à s'engager dans la RSE. Pour finir, nous présenterons l'étude qui nous a permis de définir le rôle des politiques de l'état dans l'engagement des entreprises algériennes dans la responsabilité sociale.

I.1. Définition et émergence de la responsabilité sociale des entreprises :

I.1.1. Définition de la responsabilité sociale des entreprises:

Votaw et Sethi (1973) considèrent la responsabilité sociale comme « un brillant terme, qui signifie quelque chose, mais pas toujours la même chose pour tout le monde ». Le développement de ce concept a permis de mieux comprendre l'existence d'une diversité d'approches et a souligné le manque de consensus sur la RSE, ce qui a créé une multiplicité de définitions (Martinet, 2007).

En faisant une analyse transversale des différentes littératures sur la définition de ce concept, nous pouvons constater que la définition de la RSE a traversé au moins trois grandes phases:

La première définition était une conception restreinte caractérisée par la délimitation des domaines d'application de la RSE qui consistait à savoir à quelles obligations étaient soumises l'entreprise (Gond & Mullenbach, 2003). Dans ce sens, la responsabilité de l'entreprise ne dépassait pas la maximisation des profits pour les actionnaires (Friedman, 1962). Johnson et Greening ont classé la RSE comme une stratégie à long terme de maximisation du profit.

Dans cette perspective, les entreprises socialement responsables poursuivaient des objectifs multiples plutôt que le seul but de maximiser les profits. Ainsi, pour Johnson un « gestionnaire socialement responsable est celui qui pense non seulement de son propre intérêt, mais aussi aux intérêts des autres dans la société » (Johnson et Greening, 1994).

La deuxième phase de la définition de la RSE passe de la catégorisation des responsabilités à une interrogation sur la manière d'agir. Les définitions apparaissaient plutôt centrées sur la « sensibilité

sociale » que sur la RSE. Une étape vers la résolution de cette confusion a été élucidée par le travail de Carroll. Après avoir mis en avant une explication complète de la RSE, Carroll (1979) a développé un modèle de performance sociale de l'entreprise en quatre parties, en intégrant notamment le point de vue de Friedman, concernant la RSE. Les parties composantes sont concentrées sur les attentes capitalistes et sociales. Dans sa première conception, le cadre a été élaboré à partir d'une perspective développementale rétrospective, basée sur l'affirmation selon laquelle « l'histoire de l'entreprise suggère une première accentuation sur l'aspect économique et ensuite les aspects juridiques et plus tard une inquiétude pour les aspects éthiques et discriminatoire » (Carroll, 1979).

La troisième phase de définition de la RSE a émergé par une nouvelle notion appelée la performance sociale des entreprises (Corporate Social Performance). Le terme de la performance sociale des entreprises (PSE) a trouvé ses origines dans le livre de Freeman (1984) « Strategic Management : A Stakeholder Approach », qui est à la base de la théorie des parties. Cette théorie a largement été acceptée par les organisations professionnelles contemporaines qui l'ont considéré comme un moyen utile pour enquêter sur l'approche organisationnelle de la RSE. Cependant, il convient de souligner que si le livre de Freeman a été classé dans le domaine de la gestion stratégique, son impact le plus important a été dans le domaine de l'entreprise et de la société.

Parmi les définitions qui ont marqué la littérature sur la RSE, nous nous pencherons sur la définition du livre vert qui stipule que : « la responsabilité sociale des entreprises désigne un ensemble de nouvelles pratiques qui visent l'intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans l'activité des entreprises et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».

1.1.2. L'émergence de la RSE en Amérique :

Bien que les années cinquante soient considérées comme la naissance de RSE aux États-Unis, Carroll (2008) a identifié la fin du 19ème siècle comme un point raisonnable pour localiser les origines de la RSE. Ainsi, la révolution industrielle de la fin du 19ème siècle, a vu naître les premières actions qui rappellent la RSE. En Amérique, les villes étaient semblables à des villes de campagne qui se développaient autour d'un industriel, qui possédait généralement l'ensemble des infrastructures sociales à savoir, logement, hôpital, école, église, etc. (Garriga & Mele, 2004). Les ouvriers étaient souvent forcés de s'endetter auprès des magasins et des services de santé appartenant à l'entreprise afin de pouvoir vivre. Ces endettements rendaient les ouvriers liés à leur employeur. A cette époque, les entreprises jouaient pour les ouvriers et leurs familles un rôle très important dans le domaine de la santé et de l'éducation. Par conséquent elles exerçaient souvent un pouvoir abusif sur la vie de leurs employés.

Au cours du 19ème siècle, l'Etat a pris un plus grand rôle dans l'éducation et la santé, en établissant notamment des droits pour les ouvriers, ce qui au fur à mesure construit un système de protection sociale au profit des ouvriers et de leurs familles. L'intervention de l'Etat a considérablement réduit le rôle des entreprises dans la vie sociale des ouvriers. Ainsi, les entreprises se sont tournées vers des actions « de philanthropie », comme par exemple les œuvres caritatives, le développement des arts et de la culture dans leur ville et leur communauté (Garriga & Mele, 2004). A partir des années soixante, le milieu académique américain a commencé à étudier plus largement le concept de la RSE, en se basant sur l'aspect éthique de ce concept. Ce courant de recherche a fait évaluer les actes d'une entreprise et de ses dirigeants par rapport à la morale. Il s'agissait tout d'abord de définir ce qui est bien ou mal. Ensuite, cette réflexion s'est développée autour d'un lien dit contractuel qui lie l'entreprise au reste de la société (Moir, 2001).

En 1984, Freeman a publié un livre, à travers lequel il a revisité la réflexion autour de la RSE, en intégrant un nouveau levier stratégique. Ce livre fondateur a proposé aux gestionnaires de tenir compte des différentes parties prenantes de l'entreprise lors de l'élaboration des stratégies, car ces dernières peuvent nuire à la rentabilité de l'entreprise (Freeman, 1984). La RSE avec une vision stratégique fait alors son entrée dans plusieurs entreprises de l'Amérique du Nord. Les années quatre-vingt-dix ont connu une tendance croissante à utiliser la RSE comme une

rampe de lancement pour des concepts complémentaires comme la théorie des parties prenantes, l'éthique des affaires, la citoyenneté d'entreprise et la performance sociale des entreprises (Wood, 1991).

I.1.3 L'émergence de la RSE en Europe:

Bien que l'histoire de la RSE semble provenir des États-Unis, les sociétés européennes ont été impliquées dans la RSE pendant une longue période avant la définition proposée par la Commission Européenne en 2001 (Matten & Moon, 2005).

sur ce continent, la RSE a commencé à se développer dans les pays de l'Europe de l'Ouest, grâce à deux facteurs. Le premier résulte des revendications provenant de la société, qui ont poussé les entreprises à intégrer la RSE. Les pays de l'Europe à l'exemple de l'ensemble des autres nations dans le monde ont subi les effets pervers de la course aux profits (les catastrophes nucléaires, les marées noires, les délocalisations, les licenciements boursiers, des scandales financiers, etc.), suite à ces événements de nombreux acteurs dans la société ont « interpellé » de différentes façons les entreprises impliquées dans ce scandale. À l'instar du mouvement d'interpellation des banques qui a vu le jour dans les années quatre-vingt, les banques qui oeuvrent en Europe et aux États-Unis ont été interpellées, à propos de leurs investissements en Afrique du Sud lors de l'apartheid (Commenne, 2006). Le deuxième facteur, résulte du comportement proactif de l'entreprise, soutenu, d'un côté par, l'évolution de la conscience des entreprises, concernant certains enjeux et soucis de la société, et d'un autre côté, par les incitations des autorités publiques. Cela est le cas de la Commission Européenne, qui a lancé un appel aux entreprises européennes, en 1993, pour lutter contre l'exclusion sociale.

Le développement du concept de la RSE en Europe, est également le fruit d'un courant paternaliste qui a laissé sa place progressivement à un autre modèle d'arrangement entre les patrons et les syndicats, spécifiques aux pays européens. Matten et Moon (2005) considèrent que la principale différence entre la RSE dans les pays de l'Europe de l'Ouest et l'Amérique, concerne la vision des gouvernements en Europe. Car, en Europe la plupart des gouvernements intègrent les politiques socialement responsables dans leur cadre juridique, car les activités de la RSE ont été comptabilisées dans les obligations juridiques et fiscales (Matten & Moon 2005).

I.1.4 L'émergence de la RSE en Asie

Ce n'est que dans les années quatre-vingt-dix que la RSE a commencé à se développer en Asie. Depuis, la RSE a connu un essor considérable, et a même fini par rattraper une grande partie de son retard face aux pays européens et américains. Ce concept a commencé à voir le jour avec l'arrivée massive des différentes firmes multinationales occidentales qui sont venues en Asie pour installer des unités de fabrication.

C'est en suivant le schéma observé dans les pays d'Amérique Latine et de l'Europe de l'Est que ce phénomène a contaminé de manière positive les compagnies asiatiques (Commenne, 2006). En Asie, les initiatives de la RSE locale et les questions de la RSE à l'échelle internationale varient énormément. En Chine, par exemple, le gouvernement a mis au point un certain nombre de lignes directrices et d'initiatives autour de la RSE. Au Vietnam, nous avons assisté à un partenariat entre la direction de la Chambre de Commerce qui représente l'Etat vietnamien et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de développer la RSE (Chapple & Moon, 2005). Le Bangladesh a mis en place des exonérations fiscales pour les entreprises qui s'engagent dans des programmes de RSE. Cependant, au Japon et en Corée, l'accent a été mis sur l'information et le volontariat. Les entreprises japonaises, en particulier, ont été des leaders sur les initiatives environnementales.

Dans les pays asiatiques la RSE n'a pas cessé de se développer, et cela se traduit notamment par la création d'institutions puissantes qui pilotent les démarches et qui placent des exigences, des initiatives et des normes volontaires pour encourager le développement de la RSE. Dans certains pays, comme le Japon, la Corée du sud et l'Inde, nous assistons à un abandon des approches volontaires de la RSE. Dans ces pays, les entreprises elles-mêmes reconnaissent la valeur de la RSE dans l'amélioration de la réputation et la confiance, ainsi que l'image de marque (Chapple & Moon, 2005). Néanmoins, cela ne veut pas dire que tout est positif en ce qui concerne la RSE en Asie. En effet, il existe encore une énorme confusion entre RSE et philanthropie, notamment dans les pratiques de la RSE au Philippines et au Pakistan à l'exemple des pratiques de la RSE dans les pays de l'Amérique Latine (Welford, 2005).

I.1.5 L'émergence de la RSE en Afrique

Ayant peu d'études sur la RSE en Afrique, Visser (2008) a affirmé que le concept de la RSE proclamé par la civilisation occidentale avait été inspirée des traditions fondamentalement enracinées dans la culture, la philanthropie et l'éthique des autochtones africains. Lutz (2009) va même plus loin, puisqu'il considère que les approches actuelles de la RSE globale sont basées sur la philanthropie traditionnelle liée aux valeurs de l'humanisme africain. Néanmoins, contrairement

à l'Occident où la RSE est bien ancrée, en Afrique, la pratique de la RSE par les entreprises demeure encore un nouveau concept. La RSE sur le continent africain est un concept très peu connu et moins partagé dans les milieux des entreprises africaines. De plus, les pratiques de la RSE n'existent pratiquement pas dans une grande partie des pays africains (Ofori, 2007).

Les différentes actions de la RSE menées dans les pays africains, résultent plutôt des obligations auxquelles les grandes firmes multinationales sont soumises dans le cadre des législations en vigueur dans leurs pays d'origine à savoir : Europe, Amérique du Nord, etc (Visser, 2008).

Visser (2008) affirme que les pays africains dans leur ensemble sont à la traîne en matière de la recherche sur la RSE. Cette pénurie résulte du fait que seulement 12 pays sur les 54 qui compte le continent africain ont eu des recherches publiées dans des revues de RSE. 73% des articles publiés ont concerné l'Afrique du Sud et le Nigeria (Visser, 2008).

Ainsi, près de la moitié des articles dans la littérature sur la RSE en Afrique, traitent le sujet de l'éthique des affaires notamment en raison des « problèmes d'injustice, de colonialisme, d'apartheid, de la prévalence et de la corruption sur le continent » (Visser, 2008). Dans son étude sur l'Afrique Ofori (2007) confirme également que les besoins identifiés et les perspectives en matière de la RSE en Afrique sont nombreux et dépendent de la capacité des différents acteurs à s'entendre sur les enjeux et les problématiques qui mettent en avant la satisfaction des besoins fondamentaux de vie comme partie intégrante de la notion de la RSE.

Concernant les pays de l'Afrique du Nord, notamment les pays du Maghreb, les pratiques de la RSE trouvent ses origines dans les valeurs de la religion islamique, comme aider son prochain, s'acquitter de la zakat (une somme d'argent obligatoire donnée par les riches aux pauvres) ou bien encore préserver la faune et la flore, etc. Au niveau des pays du Maghreb, les publications restent très faibles, à l'image de l'ensemble des publications en Afrique.

A- La Responsabilité sociale en Algérie:

Au début des années quatre-vingt, l'Algérie a abandonné le modèle de gestion administrative de l'économie pour un modèle d'économie de marché plus libre. Les réformes des années quatre-vingt-dix ont complètement changé la composition du tissu industriel qui était essentiellement composé d'entreprises d'Etat obéissant à des exigences « politiques » loin des contraintes productives mais avec une préoccupation sociale forte.

La RSE en Algérie était seulement basée sur le levier social, qui s'exprimait dans l'obligation d'offrir un emploi à une population qui en était dépourvue auparavant, ainsi que, des services sociaux relatifs à la santé et au logement.

L'Etat politique et socio-économique algérien, ainsi que l'instabilité politique ont rendu difficile la démarche vers la préservation de l'environnement et la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises algériennes, notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui ne se sentent pas concernées par le projet de la RSE. Néanmoins, cette situation a beaucoup changé depuis quelques années puisque les entreprises algériennes semblent aujourd'hui avoir conscience de l'importance de la RSE, notamment pour les grandes entreprises, même si les PME continuent à avoir un comportement passif face à l'intégration de la RSE (Atil, 2009).

L'engagement des entreprises Algériennes dans le processus de la RSE s'est concrétisé à travers un nouveau projet de préservation d'environnement appelé Contrat de Performance Environnementale (CPE), lancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en 2006.

B- Le Contrat de Performance Environnementale:

Définie comme « *sont des outils qui permettent de mettre à niveau les entreprises et à améliorer leur **performance environnementale** ; ils sont établis **entre l'Administration** en charge de la protection de l'environnement et les industriels qui s'engagent et définissent **volontairement** leurs efforts en matière de **protection de l'environnement** (réduction et traitement de la pollution générée par leurs activités, économie d'eau, économie d'énergie, etc.)* ».

Cela se confirme aussi dans le premier article du contrat de performance environnementale qui est « *Le présent contrat de performance représente un engagement mutuel et participatif du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Société. Il vise la **promotion, la définition et la mise en œuvre de mesures volontaires de dépollution et de protection de l'environnement*** » (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2006).

Nous avons assimilé l'engagement dans le contrat de performance environnementale à l'engagement dans la RSE car cet engagement est compatible aux quatre caractéristiques de la

définition de synthèse de la RSE qui est établie dans le troisième chapitre à savoir :

- Le caractère volontaire de l'engagement : les entreprises algériennes publiques et privées ne sont pas obligées de signer les contrats de performance environnementale lancés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme.
- Le caractère de protection de l'environnement : l'objectif de cet engagement est la préservation de l'environnement par l'amélioration de la performance environnementale des entreprises algériennes et la réduction de leur impact sur l'environnement.
- le caractère relationnel : le contrat de performance valorise la relation et les interactions de l'entreprise avec ses parties prenantes internes et externes (les employés, l'Etat (MATE), les experts, etc.).
- le caractère bénéfique : le contrat de performance a pour objectif la mise à niveau des entreprises ; en d'autres termes l'amélioration de l'efficacité économique de l'entreprise qui renforce sa position concurrentielle.

Le contrat de performance environnementale a une finalité explicite, qui est celle de mettre en exergue l'engagement des responsables des entreprises, des travailleurs et des délégués de l'environnement, afin de, mettre en œuvre un programme de dépollution industrielle. Il a également pour ambition de préparer le secteur de l'industrie, et d'adopter des méthodes de management environnemental sur la base des critères standards internationalement reconnus.

A travers ces contrats, les industriels s'engagent volontairement à mettre en œuvre un programme qui assure l'efficacité écologique et l'efficacité économique. Ce programme s'étalera sur trois ou cinq années selon le contrat établi entre l'entreprise et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, ce contrat permettra la mise à niveau des entreprises, le respect de la réglementation environnementale et l'efficacité écologique et économique.

En 2010, le nombre d'entreprises qui se sont engagées dans ce processus de RSE par la signature des contrats de performance environnementale avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), s'élevait à plus de 80 entreprises.

I.2. Revue de littérature et développement des hypothèses :

Après les polémiques sur les différentes définitions de la responsabilité sociale des entreprises et ses multiples applications, le débat se lance de nouveau sur le rôle d'institution ainsi que l'influence des politiques sur l'engagement des entreprises dans la RSE, ou plus exactement les contraintes et incitations qui poussent les firmes à mettre en œuvre des démarches environnementales souvent volontaires (Cheryl, & al, 2010, Chan & Wong, 2006).

I.2.1 Les politiques étatiques : revue de littérature

Définies comme les politiques qui concernent l'état, son autorité et son intervention dans la vie économique et sociale, ces politiques représentent des motivations qui poussent l'engagement des entreprises dans la RSE. Ces motivations sont:

A- La législation :

La législation est reconnue souvent comme la première déterminante des comportements responsables des entreprises par une très grande et vaste littérature sur les motivations de l'engagement dans la RSE (Schwartz & Carroll, 2003; Williams & Aguilera, 2008).

Cette motivation est définie dans notre étude comme : la réglementation et la législation en vigueur qui poussent les entreprises à intégrer la RSE. Cette motivation est représentée par les deux dimensions suivantes : la crainte des sanctions et l'anticipation sur de nouvelles lois susceptibles d'être élaborées par l'Etat (Schwartz & Carroll, 2003).

Les entreprises ont compris que le respect de la réglementation en vigueur est une condition nécessaire pour leur pérennité et leur développement, ainsi que pour l'instauration d'une relation fondée sur la confiance avec les pouvoirs publics (DiMaggio & Powell, 1983).

Irene et perry (1996) ont déclaré qu'ils « ne sont pas surpris que la plus grande source de pression qui motive les entreprises à intégrer la RSE est la réglementation gouvernementale ». De plus, l'intégration de la RSE peut convaincre l'Etat de ne pas légiférer des nouvelles lois (Bansal & Roth, 2000).

Ces motivations réglementaires ont été confirmées par un très grand nombre d'études empiriques, à savoir l'étude menée par Chan et Wang, sur une série d'hôtels en Chine, qui a confirmé que les

hôtels adoptent des processus de protection de l'environnement pour répondre au changement législatif (Chan & Wang, 2006).

Givel (2007) dans son étude sur l'industrie chimique américaine a annoncé que l'effort réalisé dans l'intégration de la démarche environnementale, vise également à éviter les plus fortes et plus coûteuses réglementations imposées sur les produits chimiques.

En résumé, dans ce domaine, la littérature a formellement identifié la crainte de la législation ou l'anticipation sur la nouvelle législation comme une motivation incontournable qui influence l'engagement des entreprises dans le processus volontaire de la RSE. Cela nous ramène donc vers l'hypothèse suivante :

H1. La crainte des règlements influence positivement l'engagement de l'entreprise dans la RSE.

B- La subvention étatique :

La subvention de l'Etat, est définie comme les aides financières, humaines ou autres qui poussent les entreprises à s'engager dans la RSE. Les gouvernements utilisent une variété de subventions financières pour orienter le comportement des entreprises, afin qu'il soit compatible avec les plans nationaux et régionaux, ainsi que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux déterminés (Allen & al, 2005).

Les subventions étatiques des projets de RSE, motivent les entreprises notamment les moyennes et petites à intégrer des projets environnementaux. Selon Chan et Wong (2006) « Les gouvernements de différents pays, qui souhaitent disposer d'un environnement plus propre, ont beaucoup investi pour encourager les entreprises à poursuivre l'adoption des démarches environnementales volontaires, à l'exemple de Singapour, où 70% du coût de l'obtention d'une certification ISO 14001 est subventionné par le gouvernement ».

Les études existantes dans ce domaine ont fourni des preuves empiriques que les subventions gouvernementales sont très pertinentes pour améliorer les valeurs des entreprises (Chen & Wang, 2006; Santos 2011). Toutefois, les entreprises qui reçoivent des subventions de l'Etat sont également susceptibles d'être exposées à une plus grande pression du public ainsi que de la surveillance du gouvernement. Ces pressions amènent souvent les entreprises vers des activités socialement bénéfiques (Schwartz & Clements 1999).

Toutefois, les entreprises qui reçoivent des subventions de l'Etat sont également susceptibles d'être exposées à une plus grande pression du public ainsi que de la surveillance du gouvernement. Ces pressions amènent souvent les entreprises vers des activités socialement bénéfiques, Schwartz et Clements (1999). En d'autres termes, le gouvernement et le public attendent des entreprises qui ont reçu une aide financière de la part du gouvernement, qu'elles se comportent d'une manière socialement responsable.

Les études empiriques dans ce domaine ont identifié un lien positif entre les subventions financières de l'Etat et l'engagement dans la RSE, à l'exemple de l'étude menée par Santos (2011) qui a reconnu le rôle des subventions dans l'engagement des entreprises dans les démarches environnementales et sociales volontaires.

De la même manière, dans un travail de recherche académique réalisé en Chine, Zeng (2012) a affirmé que les subventions étatiques sont positivement corrélées avec la RSE, notamment dans les entreprises publiques.

Cette motivation est représentée dans notre étude par la variable « subvention » qui mesure l'intensité de l'engagement des entreprises dans la RSE influencées par des subventions étatiques. Dans l'ensemble, les études sur l'engagement des entreprises dans la RSE ont reconnu le rôle des subventions étatiques dans l'engagement dans les démarches environnementales et sociales volontaires (Santos, 2011). Cette réflexion nous mène vers l'hypothèse suivante :

H2. La subvention de l'Etat influence positivement l'engagement de l'entreprise dans la RSE.

L'analyse de la littérature a confirmé, qu'il existe un nombre considérable d'entreprises notamment dans les pays en développement qui s'engagent dans la RSE motivées par le règlement contraignant ainsi que les subventions étatiques (figure 1).

II– Méthodes et Matériels:

Avant d'élaborer le questionnaire, outil des analyses quantitatives, nous avons effectué une étude qualitative exploratoire, qui nous a permis d'appréhender notre terrain de recherche.

Le questionnaire a été administré en majorité par voie postale ; cette procédure nous a permis de récupérer 94 questionnaires exploitables. L'analyse descriptive de l'échantillon nous a révélé que 39 entreprises se sont engagées dans la RSE à travers la signature de contrat de performances environnementale et 55 entreprises ne se sont pas engagées. La grande majorité des entreprises qui constituent notre échantillon œuvrent dans les secteurs du ciment amiante, agroalimentaire, métallurgie, chimique et pharmaceutique). En ce qui concerne, le nombre des employés, notre échantillon ne contient que des moyennes et grandes entreprises.

II.1 L'opérationnalisation des variables :

Pour mesurer les variables explicatives qui composent le modèle théorique, nous avons utilisé un formulaire de 7 items, de la sorte que les répondants devaient exprimer leur opinion sur ces items en utilisant une échelle de Likert de 5 degrés qui commence par "Pas du tout d'accord" et se termine par "Tout à fait d'accord".

Afin de mesurer la variable « législation » codée « LEG » nous avons utilisé 4 items en s'appuyant sur les études de (Newton & Harte, 1997 ; Porter & van derlinde, 1995 ; Henriques & Sadorsky, 1999 ; Quazi & al, 2001). Nous avons également utilisé 3 items pour mesurer la variable « subvention » codée « SUB » selon les travaux de recherche de (Legendre, 2008 ; Santos, 2011). Enfin, nous avons mobilisé 2 items pour mesurer la variable dépendante, oui pour les entreprises qui se sont engagées dans la responsabilité sociale et non pour le cas contraire.

II.2 Analyse de la fiabilité et de la validité des échelles de mesure:

Dans ce paragraphe, nous allons évaluer la fiabilité et la validité des échelles de mesure de notre recherche, car ces échelles n'ont jamais été testées dans des conditions similaires. De plus, elles étaient majoritairement traduites de l'anglais au français, et adaptées en se basant sur plusieurs études.

Cette analyse passe par la vérification de la validité et de la fiabilité de construit ??en effectuant une analyse en composantes principales (ACP) qui permet de vérifier la validité convergente et discriminante de chaque échelle (Lehmann, 1988). Cette analyse est réalisée selon les étapes suivantes :

Premièrement, nous allons effectuer le test de Bartlett et le test de l'échantillonnage de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO), dans le but de vérifier la présence des corrélations entre les variables et mesurer le degré de corrélation entre ces variables, afin de s'assurer de la faisabilité de l'analyse factorielle (Ponta & Lago, 2008).

Deuxièmement, nous exécutons l'étape de la purification des échelles de mesure en réalisant une analyse en composantes principales (ACP) sur les items de nos échelles de mesure. Cette purification consiste à supprimer les items qui sont faibles ou n'ayant aucune contribution factorielle supérieure ou égale à 0,500 et aussi supprimer les items qui ont une communalité faible, inférieure à 0.400 qui correspond à la variance restituée par les facteurs (Evrard & al., 2003). A l'issue de cette phase de purification nous avons vérifié l'uni-dimensionnalité en réalisant une autre ACP sur les items gardés suite à la phase de purification, nous avons considéré que si l'échelle de mesure remplit les conditions décrites auparavant, et que le premier facteur dépasse le deuxième avec plus de 30% nous sommes devant une échelle unidimensionnelle avec un seul facteur dominant (Chandon, 2007).

Troisièmement, nous avons examiné la fiabilité des axes factoriels à travers le test de l'alpha de Cronbach, pour chaque variable de notre modèle de recherche. En suivant les recommandations de (Evrard et al, 2003 ; Malhotra, 2004) nous avons considéré que l'indice d'Alpha de Cronbach doit dépasser le seuil de 0.7 pour considérer que l'échelle dispose d'une bonne cohérence interne.

La variable **législation** est opérationnalisée au niveau de notre étude par 4 items. Afin de vérifier la validité de cette échelle de mesure nous avons réalisé les tests de Bartlett et celui du (KMO) qui ont affiché des résultats satisfaisants. L'analyse a révélé un indice du test (KMO) qui a été supérieur à 0,5 (0,682), et le test de Bartlett un indice de Khi-deux satisfaisant (Khi deux=0,000). Ces résultats ont confirmé la faisabilité de l'analyse factorielle (tableau 3.1).

Ensuite, nous avons réalisé une ACP sur les 4 items qui a confirmé qu'il existe un seul facteur qui représente 58,153 de la variance de la variable législation (tableau 3.2). Cependant, l'examen de

la qualité de représentation par item, nous a révélé que l'item LEG3, participe le moins dans la représentation de la variable avec une valeur de 0,237 par conséquent nous avons décidé de le supprimer (annexe 3.3).

Suite, à la suppression de l'item LEG3, nous avons conduit une nouvelle ACP sur les trois items restants, cette analyse a affirmé l'évolution de la variance et de la qualité de représentation par item. L'analyse a également révélé l'existence d'un seul facteur dominant, qui dépasse le deuxième facteur de plus de 30 %, comme il explique 68,223% de la variance de la variable législation (Annexe 3.4)

Nous avons analysé la fiabilité de l'échelle à travers le test d'alpha de Cronbach qui a affiché une valeur 0,712 (Annexe 3.5) cet indice est très satisfaisant notamment dans une étude exploratoire (Evrard & al., 2003 ; Malhotra 2004).

La variable **subvention** est une variable explicative institutionnelle, qui a été mesurée au niveau de notre recherche à travers 3 items. Dans le but de vérifier la validité de cette échelle de mesure, nous avons réalisé les tests de Bartlett et celui du (KMO). Les différents tests effectués ont révélé un indice de (KMO) supérieur à 0,5 (0,598) et un test de Bartlett avec un Khi-deux satisfaisant qui est de (Khideux= 0,000). Ces données prouvent la faisabilité de l'analyse factorielle (annexe 4.1).

Ensuite, nous avons réalisé une ACP sur les items qui mesurent la variable subvention. Cette analyse a révélé l'existence d'un seul axe factoriel qui représente 56,131 % de la variance. Toutefois, ce premier facteur ne dépasse le deuxième facteur que par 26 % (Annexe 4.2). Cela nous a conduits à vérifier la qualité de représentation de chaque variable. Cette opération nous a affirmé la faible représentation de l'item SUB3, ce qui nous a poussés à le supprimer (Annexe 4.3). En procédant à une nouvelle ACP sur les items restants, ce test nous a révélé l'existence d'un seul axe factoriel qui dépasse le deuxième axe factoriel de plus de 30 % et qui représente 75,149 % de la variance (Annexe 4.4).

Le test de la fiabilité conduit sur les deux items qui mesurent la variable subvention par l'indice de l'alpha de Cronbach, a révélé un indice d'alpha satisfaisant qui est de 0,749 (Annexe 4.5).

III-Résultats et Discussion:

Après une phase de vérification de la validité et la fiabilité des données récupérées, nous avons entamé une phase de recherche quantitative en utilisant la régression logistique qui semble être la plus compatible avec notre recherche.

III.1. Les résultats d'analyse des variables:

Tableau 1 : Résultats

	A	Sig	Exp(B)
SUBVENTION	0,782	0,035	2,415
LEGISLATION	1,547	0,009	5,645

Ce tableau (Tableau 1) présente le résultat de la régression finale sur les 2 variables indépendantes. Ces résultats révèlent que notre modèle retient les deux variables afin d'expliquer l'engagement des entreprises dans la RSE, la législation et la subvention étatique (annexe 5).

III.2 Discussion :

La prédiction du modèle avec la réalité est expliquée par (Annexe 6). Ce test permet de vérifier la puissance du modèle. Ce dernier indique un pourcentage satisfaisant qui dépasse 70%. Il en résulte également, d'après l'étude que l'intégration de la responsabilité sociale au niveau des entreprises algériennes dans le secteur industriel est motivée par :

Législation H1 :

Les entreprises dans le secteur industriel algérien s'engagent dans la responsabilité motivée par leurs craintes de la législation actuelle. Ainsi, pour anticiper sur la nouvelle législation, la variable INSTLEG présente un taux de significativité de 0.009 au seuil de 5%.

Nos résultats nous ont permis d'identifier la crainte de la législation comme une des motivations importantes qui agissent sur l'intégration de la RSE de la part des entreprises algériennes. Ces résultats confirment les recherches au niveau de la littérature dans ce domaine qui ont identifié formellement la crainte de la législation ou l'anticipation sur la nouvelle législation comme une

motivation incontournable qui influence l'engagement des entreprises dans le processus de la RSE (Porter et van derLinde 1995 ; Irene et Perry, 1996 ; Henriques et Sadorsky, 1999 ; Quazi et al, 2001 ; Givel, 2007). En Algérie, les entreprises ont compris, que l'engagement volontaire dans la RSE va leur permettre de prendre de l'avance sur la législation qui n'est pas certes contraignante en ce moment, mais qui ne cesse pas de le devenir avec les grands changements, au niveau de la politique environnementale dans le pays.

Les subventions étatiques H2 : Les résultats nous ont confirmé l'existence de l'impact positif entre l'engagement des entreprises algériennes dans la RSE et la recherche des subventions étatiques. La variable SUBVENTION présente un taux de significativité de 0.035 au seuil de 5%, ce résultat confirme les études empiriques réalisées par (Morimoto & al, 2005 ; Cheryl & al, 2010). Aujourd'hui, les subventions étatiques sont devenues incontournables dans l'intégration des démarches environnementales à tel point que les entreprises algériennes, notamment les PME, n'intègrent pas la RSE sans l'aide de la part de l'Etat ou des organisations spécialisées.

IV- Conclusion:

Le point de départ de notre recherche était de déterminer si les politiques étatiques motivent les entreprises à intégrer le processus la RSE dans les pays en développement. Pour confirmer nos hypothèses de recherche, nous avons choisi d'étudier les contrats de performance environnementale, qui partagent tous les caractéristiques de la RSE, signés entre les entreprises dans le secteur industriel et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme Algérien.

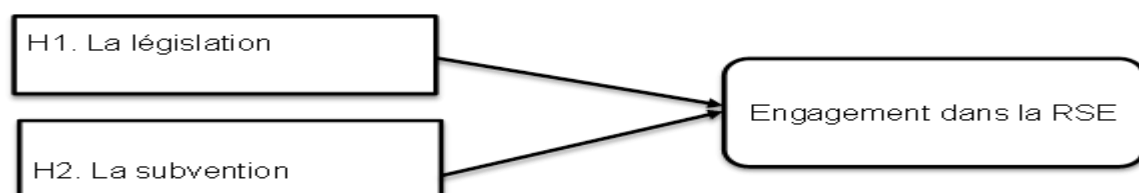
Les résultats de notre recherche ont confirmé nos hypothèses à savoir que le le gouvernement pourrait jouer un rôle pour encourager et promouvoir la responsabilité sociale des entreprises à travers la législation contraignante ainsi que la subvention étatique volontaire.

En choisissant l'Algérie comme terrain de recherche, cela nous a permis d'une part, d'enrichir la littérature sur l'engagement de la responsabilité sociale dans les pays en développement, notamment dans les pays d'Afrique du nord où très peu de travaux ont été publiés. D'autre part, de confirmer l'ensemble de la littérature sur le rôle des politiques étatiques dans l'engagement des entreprises dans la responsabilité sociale.

A la fin, le débat sur les actions du gouvernement sur l'amélioration de la vie sociale et environnementale ne doit pas se limiter à la responsabilité sociale des entreprises. Les gouvernements doivent se permettre une approche sociale et environnementale beaucoup plus large, qui se base sur une nouvelle relation entre les gouvernements, les entreprises et les acteurs de la société.

- Annexes :

Annexe 1: Figure 1: Le modèle de recherche



Source : réalisation des auteurs

Annexe 2: Questionnaire

Partie 1

1. Quel est votre sexe?
Femme ☐ Homme ☐
2. Quel est votre âge ?
Moins 45 ☐ entre 55 et 59 ☐ plus de 60 ☐
3. Quel est votre niveau d'étude ?
Baccalauréat ☐ diplôme universitaire (Licence, Master, Ingénieur) ☐ postuniversitaire (doctorat) ☐
4. Votre entreprise est-elle certifiée ISO 14001 ?

Oui ☐

Non ☐

5. votre entreprise a-t-elle signé un contrat de performance environnementale (CPE) ?

Oui ☐

Non ☐

Partie 2

Indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations ci-dessous, en appliquant une échelle de Likert de 5points, allant de Pas du tout d'accord, jusqu'à Tout à fait d'accord.

Pas du tout d'accord / Tout à fait d'accord	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Ni en désaccord ni d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
La législation					
L'entreprise est motivée par la conformité à la législation et loi en vigueur					
L'entreprise est motivée par la diminution du risque pénal pour non-respect de la réglementation					
L'entreprise est motivée par la crainte des avertissements des autorités réglementaires					
L'entreprise est motivée par l'anticipation sur la nouvelle législation					
La subvention					
L'entreprise est motivée l'accès aux crédits et subvention financière proposé par l'état					
L'entreprise est motivée par l'accès aux conseils des professionnels.					
L'entreprise est motivée par le parrainage de l'état afin d'accéder aux événements comme les foires, les expositions, etc.					

Annexe 3 : Mesures de la validité et fiabilité de la variable législation

Annexe 3.1 Tests de KMO et de Bartlett

Sphéricité de Bartlett	KMO
Khi2 = 55,867 ddl = 5 P < 0,000	0,682

Annexe 3.2 la variance totale expliquée

Variance totale expliquée						
Compos ante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	1,846	58,153	56,324	1,846	56,324	56,324
2	,630	20,278	75,565			
3	,433	14,327	88,779			
4	,367	12,294	100,000			
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales						

Annexe 3.3 la qualité de représentation des items

Qualité de représentation			
		Initial	Extraction
LEG1		1,000	,731
LEG2		1,000	,671
LEG3		1,000	,237
LEG4		1,000	,553

Annexe 3.4 la variance totale expliqué après deuxième ACP

Variance totale expliquée						
Composante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	1,802	68,223	67,162	1,802	67,162	67,162
2	,452	17,831	84,043			
3	,428	16,157	100,00			
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales						

Annexe 3.5 Test de fiabilité (Alpha de Cronbach)

Test de fiabilité		
variable	Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
LEG	0,712	3

Annexe 4 : Mesures de la validité et fiabilité de la variable subvention**Annexe 4.1 Tests de KMO et de Bartlett**

Sphéricité de Bartlett	KMO
Khi2 = 29,417 ddl = 5 P < 0,000	0,598

Annexe 4.2 la variance totale expliquée

Variance totale expliquée						
Composante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	1,921	56,131	55,113	1,921	55,113	55,113
2	1,385	39,362	94,874			
3	,178	6,725	100,000			
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales						

Annexe 4.3 la qualité de représentation des items

Qualité de représentation			
		Initial	Extraction
SUB1		1,000	,723
SUB2		1,000	,639
SUB3		1,000	,236

Annexe 4.4 la variance totale expliqué après deuxième ACP

Variance totale expliquée						
Composante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	1,876	75,149	76,849	1,876	76,849	76,849
2	,565	24,751	100,000			
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales						

Annexe 4.5 Test de fiabilité (Alpha de Cronbach)

Test de fiabilité		
Variable	Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
INSTSUB	0,749	2

Annexe 5 : Variables dans l'équation

	A	E.S.	Wald	ddl	Sig.	Exp(B)
INSTLEG	1,547	,613	7,547	1	,006	5,645
INSTSUB	,782	,386	4,667	1	,035	2,415

a. Variable(s) entrées à l'étape 1 : INSTLEG, INSTSUB

Annexe 6 : Tableau de classement ^a

Observations			Prévisions
			Pourcentage correct
Etape 1	engagement dans les contrat de	pas d'engagement	72,3
	performance environnementale	engagement	69,8
	Pourcentage global		65,9

-Références:

- 1 Allen, F., Qian, J., et Qian, M. J. (2005). « Law, finance, and economic growth in China », *Journal of Financial Economics*, 77(1), 57-116.
- 2 Atil, A. (2009). « La responsabilité environnementale dans les PME Algériennes : Entre Conformisme et Opportunisme » Conférence internationale sur la responsabilité sociale des Entreprises, Agadir, Maroc, February, 26-28.
- 3 Martinet, A. C. (2007). « Responsabilité sociale de l'entreprise », *Revue française de gestion*, 11, 180, 105-107.
- 4 Bansal, P., et Roth, K. (2000). « Why companies go green: A model of ecological responsiveness », *Academy of Management Journal*, 43(4), 717-737.
- 5 Boiral, O. (2006). « Corporate Response to Global Warming: For a Proactive Strategy », *International Journal of Business and Economics Perspectives*, n°. 1, 79-95.
- 6 Capron, M., et Quairel-Lanoizelee F. (2007). *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La Découverte.
- 7 Carroll, A. (1979). « A three dimensional conceptuel model of corporate performance », *Academy of Management Review*, n°.4. 497-505
- 8 Carroll, A. (1991). « The Pyramid of Corporate Social Responsibility: Toward the Moral Management of Organizational Stakeholders », *Business Horizons*, n°. 34. 39-48.

- 9 Cheryl, L., Austin, L. R., et Sanchez, J.M. (2010). « Social responsibility and corporate reputation: The case of the Arthur Andersen Enron audit failure », *Journal of Accounting and Public Policy*, 29, 2, 160-176.
- 10 Chan, Eric S.W. et Wong Simon C.K. (2006). « Motivations for ISO 14001 in the hotel industry », *Tourism Management*, 27, 3, 481-492.
- 11 Chapple, W., et Moon J. (2005). « Corporate Social Responsibility (CSR) in Asia, A Seven-Country Study of CSR Web Site Reporting », *Business Society*, December, 44(4), 415-441.
- 12 Chandon, J.L. (2007). « théorie de la mesure et construction d'échelles », séminaire de Méthodologie de la Recherche, Institut d'Administration des entreprises, Aix-en-Provence.
- 13 Commenne, V. (2006). *Responsabilité Sociale et environnementale : l'engagement des acteurs économiques ; Mode d'emploi pour plus d'éthique et de développement durable*, Editions Charles Léopold Meyer, Paris.
- 14 DiMaggio, P. J., et Powell, W. W. (1983). « The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American sociological review*, 48(4), 147-160.
- 15 Evrard, Y., Pras, B. et Roux, E. (2003). *Market, Etudes et recherches en marketing*, Dunod, Paris.
- 16 Forsyth, D.R. (1980). « A Taxonomy of ethical ideologies », *Journal of Personality and Social Psychology*, n°1. 175-184.
- 17 Friedman, M. (1962). « Capitalism and Freedom », The University of Chicago Press, Chicago.
- 18 Freeman, R. E. (1984). *Strategic management: a stakeholder approach*, Pitman, Boston.
- 19 Garriga, E., et Mele, D. (2004). « Corporate social responsibility theories: mapping the territory », *Journal of Business Ethics*, 53(1/2), 51- 71.
- 20 Givel M, (2007). « Motivation of chemical industry social responsibility through Responsible Care », *Health Policy*, 1, 85-92.
- 21 Gond, J.P. et Mullenbach-Servayre, A. (2003). « Les fondements théoriques de la responsabilité sociétale de l'entreprise », *La revue des Sciences de Gestion*, n° 205, 93-116.
- 22 Henriques, I., et Sadorsky, P. (1999). « The relationship between environmental commitment and managerial perceptions of stakeholder importance », *Journal of the Academy of Management*, 42, 87-99.
- 23 Irene, H., et Perry S, (1996). « The Determinants of an Environmentally Responsive Firm: An Empirical Approach », *Journal of Environmental Economics and Management*, n°3, 381- 395.
- 24 Johnson, R.A., et Greening D.V. (1994). « The Effect of Corporate Governance and Institutional Ownership Types on Corporate Social Performance », *Proceedings of the International Association for Business and Society*, 222-227.
- 25 Legendre, A.L. (2008), « Drivers For Corporate Social Responsibility And Sustainable Practice In Australia », *Green Capital and CSR Sydney*, May 2008.
- 26 Lehmann, D.R. (1988), « An Alternative Procedure for Assessing Convergent and Discriminant Validity », *Applied psychological measurement*, (12), 411-423.
- 27 Lutz, D.W. (2009), « African Ubuntu philosophy and global management », *Journal of Business Ethics*, 84(3), 313-328.
- 28 Malhotra, N.K. (2004), *Marketing research: An applied orientation*, Pearson Education 508-527. International, New Jersey.
- 29 Matten, D., et Moon, J. (2005), « Corporate Social Responsibility Education in Europe », *Journal of Business Ethics*, 54 (4), 323 - 337.
- 30 McWilliams, A., et Siegel, D., (2000). « Corporate social responsibility and financial performance: Correlation or misspecification? », *Strategic Management Journal*, n°5. 603-609.
- 31 Ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables, (2006). *contrats de performances environnementales signés entre le MATE et les entreprises*. Consulté sur : <https://www.environnement-algerie.com/contrats-de-performance-environnementale/>

- 32 Morimoto, R., Ash, J., et Hope, C., (2005). « Corporate Social Responsibility: from theory to practice », *Journal of Business Ethics*, n°4, 315-327.
- 33 Moir, L. (2001). « What Do We Mean by Corporate Social Responsibility? », *Corporate Governance: International Journal of Business in Society*, 1(2), 16-22.
- 34 Newton, T., et Harte, G. (1997). « Green business: Technician Kitsch? », *Journal of Management Studies*, 34 (1), 75-98.
- 35 Ofori, D.F. (2007). « Corporate Social Responsibility, Myth, Reality or Empty Rhetoric: Perspectives », *African Finance Journal*, 9(2), 53-68.
- 36 Quazi, H.A., Khoo, Y.K., Tan C.M. & Wong, P.H. (2001). Motivation for ISO 14000 certification: a development of a predictive model. *Omega*, 29(6), 525-542.
- 37 Ponta, F.L., et Lago, L.I. (2008), « Analysing the suspension system of variable-geometry oval-trajectory (VGOT) Darrieus wind turbines », *Energy for Sustainable Development*, 12(2), 3-87.
- 38 Porter, M.E., et Vanderlinde, C. (1995). « Green and Competitive: Ending the stalemate », *Harvard Business Review*, 73(5), 120-134.
- 39 Santos, M. (2011). « CSR in SMEs: strategies, practices, motivations and obstacles », *Social Responsibility Journal*, n° 3 p. 490 – 508.
- 40 Schwartz, G., et Clements, B. (1999). « Government subsidies », *Journal of Economic Surveys*, 13(2), 119-130.
- 41 Schwartz, M. S., et Carroll, A. B. (2003). « Corporate social responsibility: A three domain approach », *Business Ethics Quarterly*, 13(4), 503–530.
- 42 Visser, W. (2008). « CSR 2.0: The New Era of Corporate Sustainability and Responsibility », *CSR International Inspiration Series*, No. 1.
- 43 Votaw, D. et Sethi, P. (1973). « Corporate Dilemma », Prentice Hall.
- 44 Welford, R. J. (2005). « Corporate Social Responsibility in Europe, North America and Asia: 2004 Survey Results », *Journal of Corporate Citizenship*, 17, 33 – 52.
- 45 Williams, C. A., et Aguilera, R.V. (2008). « Corporate Social Responsibility in Comparative Perspective », 452-472 in A. Crane, A. McWilliams, D. Matten, J. Moon and D. Siegel (Eds.), *Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*. Oxford: Oxford University Press.
- 46 Wood, D.J. (1991). « Corporate Social Performance Revisited », *Academy of Management Review*, n° 16, 691-718.
- 47 Zeng C. (2012). « Three Essays in Chinese Accounting », A thesis submitted to The University of Manchester for the degree of Doctor of Philosophy in the Faculty of Humanities. Manchester Business School.